



# Assemblée générale

Distr. limitée  
25 mai 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quinzième session

Point 112 de l'ordre du jour

### Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : amendement au projet  
de résolution révisé [A/C.3/75/L.87/Rev.1](#)

### Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

*Remplacer* le paragraphe 9 par le texte suivant :

« *Prie* la présidence, en consultation avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, d'établir une liste de représentants d'autres organisations non gouvernementales concernées et d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé intéressés, y compris des personnes ayant des connaissances spécialisées dans le domaine de la cybercriminalité, qui pourraient participer au Comité spécial, compte tenu des principes de transparence, de représentation géographique équitable et de parité des genres, de soumettre cette liste aux États Membres pour examen selon la procédure d'approbation tacite\* et de la porter à l'attention du Comité spécial afin qu'il puisse se prononcer sur leur participation ; ».

---

\* La liste comprendra les noms proposés et ceux qui auront été retenus. Tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies ou membre d'une institution spécialisée ayant une réserve à formuler à cet égard indiquera ses motifs à la présidence du Comité spécial, à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et au demandeur.

